

[Text]

area possibly could be minimized. So again we would recommend to the committee that we actively pursue, at least in a fisheries context, the inclusion of fish products in any negotiated free trade agreement with the United States.

Factory freezer trawlers: I am sure you have heard a lot on this issue, and given that it is a current issue, it is appropriate that we provide you with an outline of the position of our association. I would like to keep to the text of the paper on this particular item, which says that we wish to express our support of the existing federal government policy to prohibit the use of factory freezer trawlers with respect to the utilization of the northern cod stocks.

In advancing our position, we must clarify that the specific application by National Sea Products is not being addressed. It is a question of whether or not existing policy to prohibit the use of FFTs should be changed at this point in time. The issue is obviously a complex one which was reflected in very intense discussion within our association. There is not a unanimous view within our association. The official position of FANAL represents the fact that the majority of member companies feel that there are several important outstanding questions.

We have a number of concerns related to the impact of FFTs on the markets presently supplied by shore-based production facilities. Expansion of frozen sea squid production, as an example, will very likely impact on the ability of shore plants to market this product in times of competition per share of limited market. However, the principal question of the association from a marketing perspective is related to the question of how FFT-produced cod products would interface with those currently being exported by our companies. We are increasing our production of high-quality products and expanding our share of premium markets in the face of tough international competition. We have not yet had sufficient opportunity to assess fully whether or not Canadian FFTs would compliment or conflict with the industry's interests and objectives with respect to the market place.

The more fundamental concern of the Association, in articulating the support of the existing policy on FFTs, relates to fisheries management policy with respect to the northern cod stock. There does not exist any plan beyond 1986 whereby industry can assess the impact of FFTs on resource allocations. We presently have a total allowable catch of 266 thousand tonnes that is not expected to change in 1986. However, we are projecting increases as early as 1987 and in further years. There is absolutely no blueprint in place now as to which gear sector and what areas would participate in the share of that growth.

We believe that the introduction of FFTs will exacerbate pressure for increased quantity of the northern cod stock to go to enterprises based outside Newfoundland. This would result

[Translation]

mécanismes en place, de façon à minimiser les difficultés de cet ordre pour l'avenir. Une fois de plus, nous recommandons au Comité de chercher à inclure les produits de la pêche dans tout accord de libre-échange négocié avec les États-Unis.

Chalutiers-usines: Je suis convaincu que vous en avez entendu beaucoup sur le sujet mais étant donné qu'il s'agit d'une question qui fait actuellement l'objet de débats, il est bon que nous vous présentions un résumé de la position de notre association. J'aimerais m'en tenir au texte de notre mémoire sur cette question, où il est dit que nous désirons exprimer notre appui à la politique actuelle du gouvernement fédéral visant à interdire l'utilisation des chalutiers-usines pour le traitement des stocks de morue du Nord.

En mettant ainsi de l'avant notre position, nous devons préciser que nous ne tenons pas compte de la demande particulière de la *National Sea Products*. Il s'agit simplement pour nous de savoir si la politique actuelle interdisant l'utilisation des chalutiers-usines devrait ou non être changée. Le problème est manifestement complexe comme en ont témoigné les discussions très intenses au sein de l'association. Les opinions divergent. La position officielle de la FANL reflète le fait que la majorité des compagnies membres estiment qu'il y a plusieurs questions importantes en suspens.

Nous avons un certain nombre de préoccupations concernant l'incidence des chalutiers-usines sur les marchés actuellement approvisionnés par les installations à terre. Toute augmentation de la production de calmar congelé en mer se répercute très certainement sur la capacité des usines à terre à mettre en marché leur production à un moment où la part du marché est limitée. Cependant, la principale question de l'association dans une perspective de mise en marché est de savoir comment les produits de la morue traités par les chalutiers-usines se comporteront face aux produits exportés par nos compagnies. Nous augmentons notre production de produits de haute qualité et nous accroissons notre part de marchés importants malgré une concurrence internationale difficile. Nous n'avons pas encore eu vraiment l'occasion d'évaluer pleinement si les chalutiers-usines canadiens favoriseraient les intérêts et les objectifs de l'industrie ou iraient à l'encontre de ceux-ci, en ce qui a trait au marché.

• 1925

Dans l'articulation de l'appui à la politique actuelle sur les chalutiers-usines, ce qui préoccupe principalement l'association, c'est la politique de gestion des pêches relativement au stock de morue du nord. Il n'y a pas de plan au-delà de 1986 qui permette à l'industrie d'évaluer l'incidence des chalutiers-usines sur la répartition des ressources. Actuellement, le total des prises autorisées s'établit à 266,000 tonnes et ne devrait pas changer en 1986. Cependant, on prévoit des augmentations dès 1987 et dans les années suivantes. Actuellement, on ne dispose d'absolument aucun schéma directeur sur lequel orienter le secteur et qui nous permette de déterminer quels secteurs se partageraient cette croissance.

Nous croyons que l'arrivée des chalutiers-usines multipliera les pressions pour qu'une quantité accrue du stock de morue du nord aille aux entreprises à l'extérieur de Terre-Neuve. On